

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 589-2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **589-2025** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mars 2025 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 586-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **589-2025** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6^e jour de mars 2025.



Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier